

Chasseur Mayennais



**Prélèvements
sangliers**

**NOTRE FAUNE
Les Sarcelles**

**Enquête
Tableaux de chasse**



**ÊTRE PROCHE DE VOUS,
ET À VOTRE ÉCOUTE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 09.

**Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement**



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON

Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h

 **SAGA NUTRITION**
FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX

CROQUETTES D'ORIGINE FRANÇAISE

Nous vous proposons toute une gamme de produits adaptés pour vos chiens et fabriqués par nos soins avec des **matières premières Françaises**

CHASSE ENTRETIEN 24/10 :

33 sacs : 16,30 € TTC/sac livré (*)

330 sacs : 14,50 € TTC/sac livré (*)

Camion complet (1152 sacs) : nous consulter

(Livraison dans la Mayenne - Conditionnement en sacs de 20 Kg)

Croquettes CHASSE :

CHASSE ACTIVITE 27/13

CHASSE ENERGIE+ 30/14

AFAQ 28/14

(Conditionnement en sacs de 20 Kg)

**PRIX
DIRECT
FABRICANT**



**Nous pouvons livrer de 3 sacs à 1152 sacs.
Consultez-nous pour les conditions.**

(*) Prix éventuellement sujet à modification en fonction des fluctuations des matières premières. Nous consulter.

ZA de Lagat - 63120 COURPIERE • Tél : 04.73.53.25.00
Pour plus d'informations : www.saga-nutrition.com

Groupe
Jean-Louis Guilmault



MAYENNE AUTOMOBILES

643 avenue Gutenberg

53100 MAYENNE

Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)

53940 SAINT-BERTHEVIN

Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

11 avenue René Cassin

53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 15 15



Le mot du Président

Cette année a malheureusement été pauvre en petit gibier.

Les conditions météorologiques, caractérisées par un été particulièrement pluvieux, ont impacté encore sa reproduction et son développement.

Devant la nécessité de gérer au mieux celui-ci, et tout particulièrement l'espèce lièvre, il a été décidé d'accélérer la mise en place du plan de chasse lièvre, qui sera généralisé dans tout le département lors de la prochaine saison de chasse.

Ses effets se feront sentir dans les années à venir. Certains comptages sont déjà encourageants. J'en profite pour remercier les nombreux bénévoles sans la participation desquels ces comptages n'auraient pu avoir lieu.

En ce qui concerne les oiseaux migrateurs, nos attentes ont été déçues, en raison d'un hiver relativement clément qui a réduit les flux migratoires.

Mais, heureusement, la saison qui vient de se terminer a été favorable à la chasse du grand gibier, comme la précédente : les prélèvements de sangliers et de chevreuils ont été nombreux. Parallèlement les dégâts ont été maîtrisés, ce qui va permettre une nouvelle diminution du prix de la validation grand gibier, comme je l'évoquais dans le précédent Chasseur Mayennais.

Restons cependant vigilants pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

A bientôt lors de notre assemblée générale du 18 avril à Louverné.

Yves Moulière

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Informations régionales et nationales

Tableau de bord sur la chasse en Pays de la Loire

5 
Informations Fédération

*Plan de chasse lièvre
Enquête départementale tableaux de chasse
Prélèvements de sangliers
Bilan d'application du schéma départemental de gestion cynégétique
Examen du permis de chasser*

13 à détacher

*Secteurs des lieutenants de louveterie
Agenda des tâches administratives et réglementaires*

17 
Informations Fédération

*Piégeurs agréés en 2014
Gardes particuliers formés en 2014
Sentier pédagogique
In memoriam*

20 
Nos associations

*Chasseurs de Grand Gibier
Amicale des Trompes de Villiers-C.
Fédération des gardes particuliers
Société de chasse de Grazay
Lieutenants de louveterie
Les Echos du Bas Maine*

24 
Notre faune

La Sarcelle d'hiver et la Sarcelle d'été

25 
Cynophilie

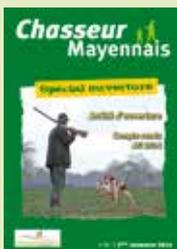
L'épagneul de Pont-Audemer

26 
**Humeur
Petites annonces**

Édito



Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1^{er} semestre 2015



Tirage : 9 800 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2015
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdc@chasseurs53.com

www.frc-paysdelaloire.com ou www.chasse53.fr

Photos de couverture : J-F.A.

Infos Régionales et Nationales

L'assemblée générale de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire (FRCPL) s'est déroulée au centre cynégétique du Bois de la Vente, à Joué-sur-Erdre, en Loire Atlantique le 20 juin dernier. A cette occasion, le président de la FRCPL, Ed Alain Bidault, et ses collègues élus des Fédérations Départementales des Chasseurs ont présenté le premier tableau de bord sur la chasse en Pays de la Loire.

Dans le cadre de leurs missions de coordination et de mise en valeur du patrimoine faunique et de ses habitats en région Pays-de-la-Loire, les Fédérations départementales et régionale des chasseurs présentent dans ce premier document Tableau de Bord l'ensemble des actions menées depuis 12 années.

Outil de pilotage pour les élus cynégétiques mais aussi pour tous nos partenaires institutionnels, le tableau de bord est un document accessible à tous pour mieux comprendre et expliquer le rôle de la chasse et le travail des 75 000 chasseurs, acteurs et observateurs incontournables de nos territoires ruraux.

Biodiversité, trame verte et bleue, plan local d'urbanismes, schéma de cohérence territoriale, aménagement foncier, politique agricole et forestière, espaces naturels sensibles, aménagement routier ou ferré ; les préoccupations environnementales sont aujourd'hui au cœur de toutes les politiques publiques et les structures cynégétiques ont su s'adapter et s'engager dans ces problématiques qui modifient nos paysages. En développant de multiples partenariats, le monde de la chasse participe aux nombreuses instances de concertation et sa parole est prise en considération.

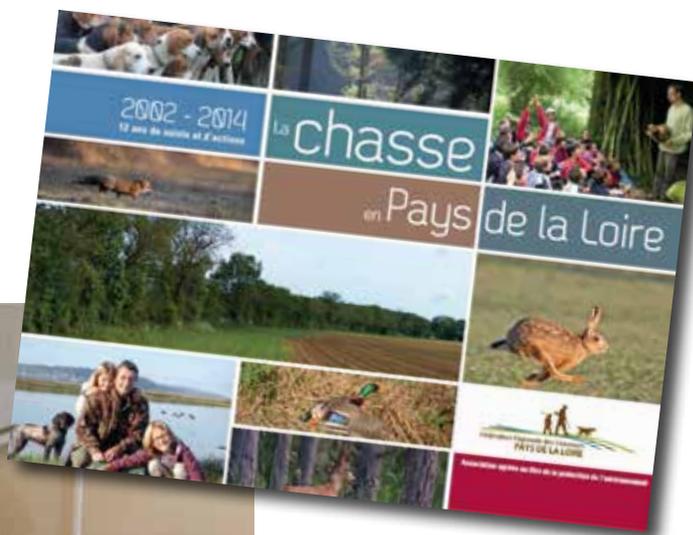


Reflet de cette évolution et du bilan des travaux menés par les fédérations de chasseurs et leurs partenaires, le tableau de bord participe à l'amélioration des connaissances sur la faune et ses habitats et contribue ainsi à orienter leurs gestions dans le cadre du développement durable de nos territoires ruraux.

L'organisation de la chasse en région Pays-de-la-Loire, les prélèvements, les suivis, la gestion de la faune et des milieux, les actions et les aménagements développés par les structures cynégétiques y sont présentés, notamment des thématiques qui dépassent les enjeux de notre loisir et qui s'inscrivent dans les attentes actuelles de la société quant à la préservation durable des ressources naturelles.

Ce document de 80 pages est téléchargeable sur :

www.frc-paysdelaloire.com



De gauche à droite :
Yves MOULIÈRE (pdt FDC 53),
Laurent CAILLAUX (vice-pdt FDC 72),
Ed Alain BIDAULT (pdt FRCPL et FDC 49),
Gilles DOUILLARD (pdt FDC 85),
Danny ROSE (pdt FDC 44).

Plan de chasse lièvre



A l'ouverture de la saison 2015-2016 **TOUT le département** sera en plan de chasse obligatoire.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars-avril, des comptages nocturnes ont été réalisés à l'échelle de plusieurs communes. Lors de ces réunions les résultats des comptages sont présentés ainsi que les règles d'attributions et les démarches administratives.

Les personnes qui n'auraient pu assister à l'une de ces réunions, peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur (voir page centrale «numéros utiles») ou du secrétariat sur le dossier à constituer.

Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété : facultatif à partir de 2014 mais que vous devez pouvoir fournir en cas de contrôle,
- la localisation précise du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25000^{ème}

Ce dossier doit nous être adressé pour le 30 avril, et au plus tard le 1^{er} juin 2015.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan), vous devez vous acquitter d'une adhésion (article 3, Loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des fédérations), dont le montant sera décidé lors de la prochaine assemblée générale (40 € en 2014).

ACGL Conseil



Votre service technique à partir de 90 € TTC /mois

Informatique.
Réseau. **06 10 31 87 76**
Téléphonie.

contact@acglconseil.com





Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2013-2014 a porté sur un échantillon de 1 200 chasseurs. 648 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 54 %.

Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2013-2014

14,2 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.

Gibiers sédentaires

Lièvre (0,47)*	3 872
Lapin (1,78)	27 223
Faisan (1,13)	8 321
Perdrix grise (0,21)	1 694
Perdrix rouge (0,30)	2 484

Prédateurs et déprédateurs

Renard (1,10)	9 044	Corbeau freux (0,52)	3 592
Fouine	662	Corneille noire (0,44)	7 947
Ragondin (1,39)	11 502	Pie (0,19)	1 554
Rat musqué (0,22)	1 847	Geai	688

Migrateurs terrestres

Pigeon ramier (5,42)	44 722	Merle	166
Pigeon colombin (0,15)	1 223	Caille	25
Bécasse (0,53)	4 344	Etourneau	2 025
Grives (0,10)	815	Alouette	51
Tourterelle des bois	38		
Tourterelle turque	688		

Gibiers d'eau

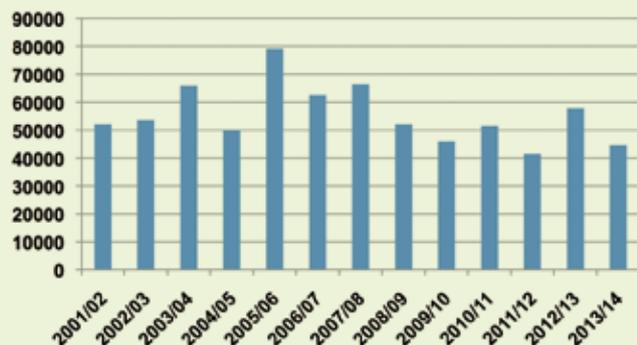
Colvert (1,85)	15 311	Sarcelle d'été	13
Sarcelle d'hiver	497	Souchet	38
Foulque	688	Siffleur	25
Poule d'eau	369	Pilet	13
Vanneau	344	Chipeau	13
Bécassine des marais	280	Milouin	51
Bécassine sourde	38	Morillon	140
Pluvier doré	25	Râle d'eau	0
Chevaliers	0	Oies	0

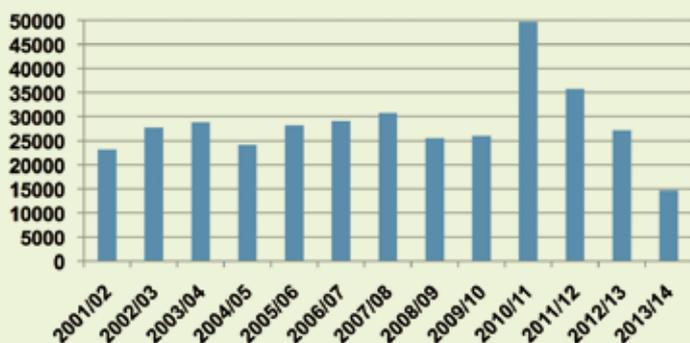
* Le chiffre entre parenthèse correspond au prélèvement moyen par chasseur.

Evolution des prélèvements des principales espèces

LE PIGEON RAMIER

La saison de chasse 2013-2014 aura été une mauvaise saison pour le petit gibier. Malheureusement le pigeon ramier n'aura pas échappé à la règle : avec 45 000 pièces au tableau c'est l'un des plus mauvais prélèvements jamais enregistré.



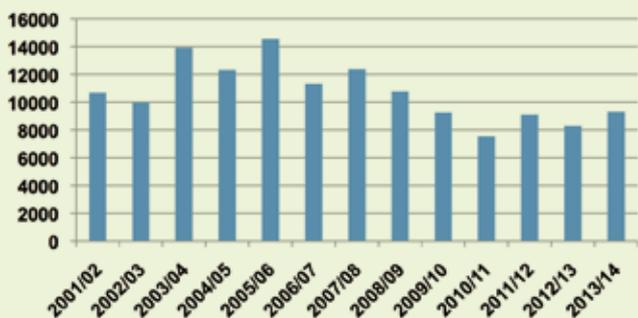
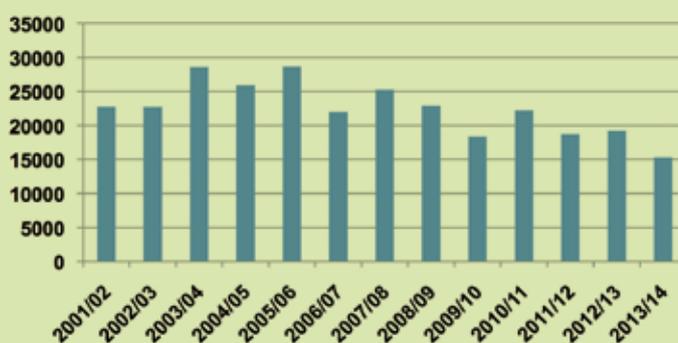


LE LAPIN DE GARENNE

Cette campagne de chasse aura été la plus mauvaise jamais enregistrée pour cette espèce. On peut émettre l'hypothèse que la chute des populations des 3 dernières saisons aura incité bon nombre de chasseurs à limiter leurs prélèvements pour préserver les reproducteurs. Les résultats des comptages 2015 corroborent cette hypothèse car les populations de lapins sont globalement en augmentation.

LE CANARD COLVERT

A nouveau une campagne de chasse bien médiocre pour l'espèce, provoquée, pour une bonne part, par une mauvaise saison de reproduction.

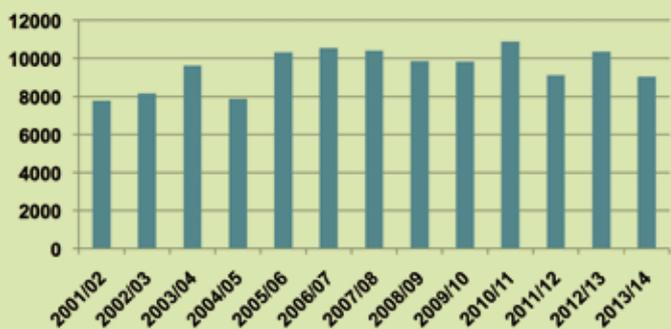


LE FAISAN COMMUN

Le faisan a perdu sa quatrième place dans l'importance du tableau de chasse au bénéfice du renard. Cette stagnation des prélèvements, autour des 8000 pièces, significative, comparativement aux années 2003 à 2007, est la conséquence de la volonté de la Fédération de développer les populations naturelles ou semi-naturelles.

LE RENARD

Les prélèvements de renards ont significativement baissé par rapport à la campagne de chasse précédente. L'impact de l'épizootie de gale sarcoptique n'est sans doute pas étrangère à cette chute mais son impact sur les prélèvements semble pourtant, pour cette saison 2013-14, sans réelle conséquence.



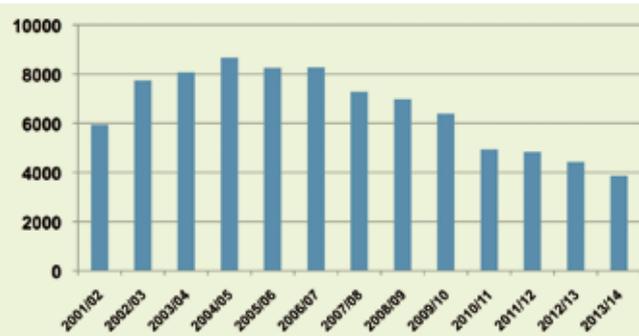

Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon
 35500 Saint M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
 Tél : 06 60 56 26 72



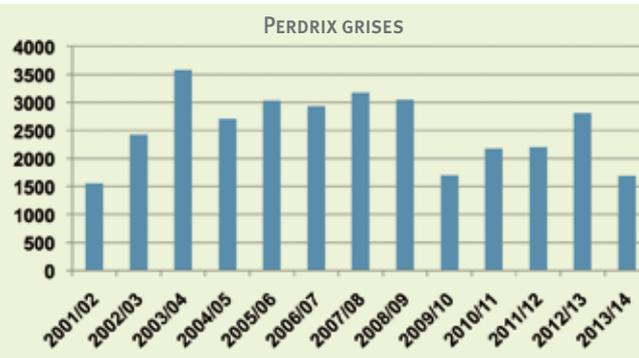
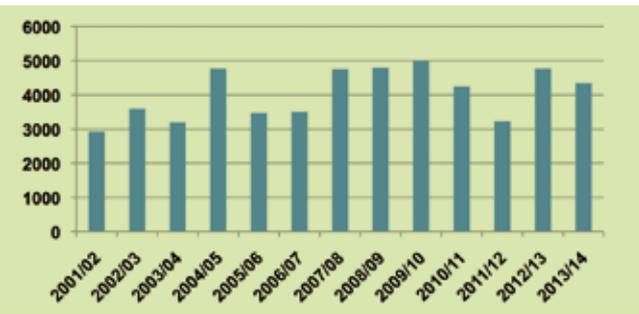


LE LIÈVRE

Les prélèvements ont à nouveau baissé d'un cran. La généralisation d'un plan de chasse pour cette espèce tombe à point nommé pour redresser la situation. Les résultats plutôt encourageants obtenus sur les communes en plan de chasse depuis 2012 sont là pour le démontrer.

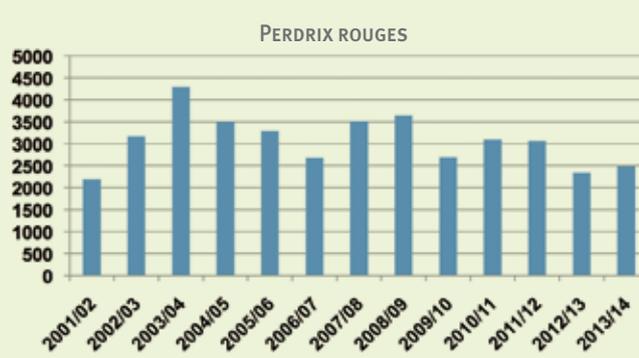
LA BÉCASSE DES BOIS

La saison 2013-2014 aura été, pour la seconde campagne consécutive, une bonne saison pour les bécassiers mayennais, mais aussi plus globalement en France. Dès novembre les bécasses étaient déjà nombreuses mais le pic d'abondance a été noté en janvier-février.



PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.



ARMURERIE D'ANJOU **SPECIALISTE DE L'ARME FINE**

FABRICANT - REPARATEUR - VENDEUR

POUR TOUT ACHAT D'ARME NEUVE, BÉNÉFICIEZ D'UNE EXTENSION DE GARANTIE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DE DEUX ANS, SUR LA CONFORMITÉ.

TOUTES LES RÉPARATIONS SONT RÉALISÉES DANS NOTRE ATELIER PAR DEUX ARMURIERS DIPLÔMÉS DE LA HAUTE ÉCOLE D'ARMURERIE DE LIÈGE

2, route de Cholet
49370 Bécan les Granits
02 41 77 05 07

armurierdanjou@orange.fr



Prélèvements de sangliers

Dans le cadre de la mise en place de la « carte de prélèvement sanglier » en 2011, la Fédération a réalisé une application informatique permettant d'exploiter les informations obtenues.

RAPPEL : remplir une fiche par sanglier

CARTE DE PRÉLÈVEMENT SANGLIER
Saison : 20.. / 20.. à retourner dans les 3 jours

Non-Prénom et adresse du déclarant (organisateur de chasse) : _____ Tél. : _____
Commune de prélèvement : _____ Signature : _____
Lieu-dit : _____

Date de prélèvement : Jour / Mois / Année : _____

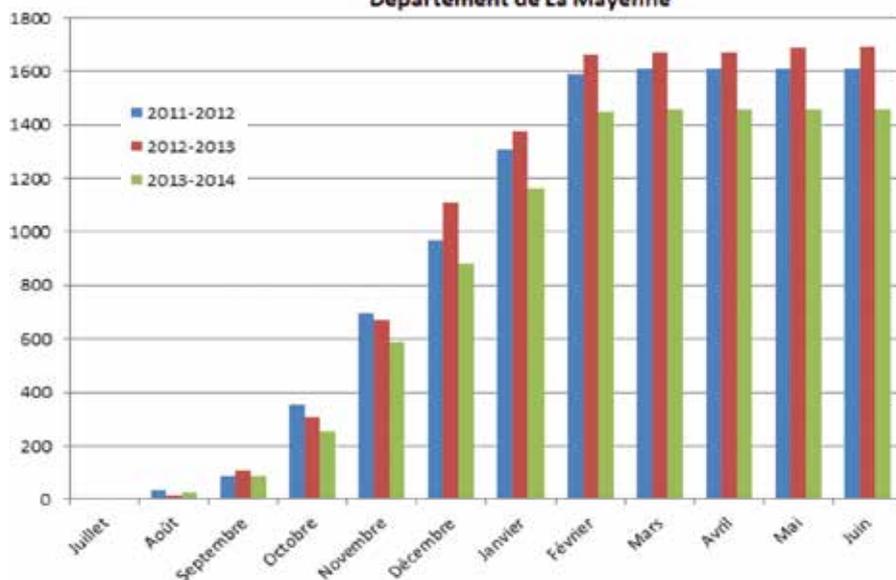
Poids plein : _____ Kg
ou
Poids vidé : _____ Kg

CHASSE : COLLISION :

Il est rappelé que cette carte doit être remplie par l'organisateur de chasse dans les 3 jours, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Sexe : Mâle / Femelle
Lieu : Massif / Hors massif / Non massif

Prélèvements cumulés de sangliers
Département de La Mayenne



L'analyse de ces données récoltées sur trois saisons, vous est présentée ici partiellement pour la première fois et fera désormais l'objet d'un article tous les ans dans votre revue « Chasseur Mayennais » du premier semestre.

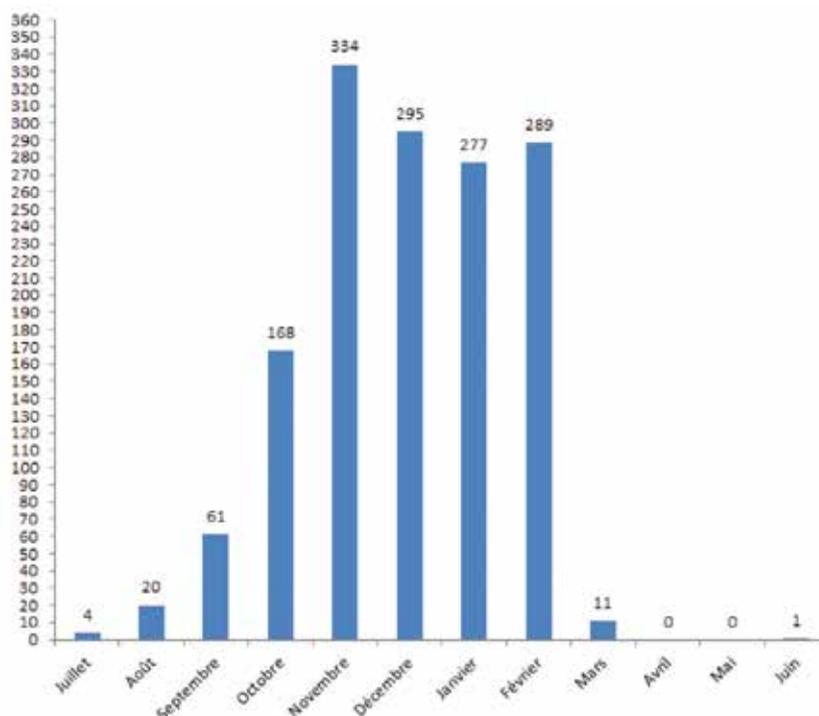
Cette analyse permet de constater, pour la saison 2013-14, que les prélèvements sont réalisés de plus en plus dans les plaines (61%) et qu'ils concernent plus les mâles (54%) que les femelles (42%).

L'histogramme (ci-dessous) présente les prélèvements mensuels et montre que les deux mois de chasse les plus actifs sont novembre et décembre.

SEXE	MALE	FEMELLE	NON CONNU
Nb.	792	617	59
%	54%	42%	4%

LIEUX	MASSIF	HORS MASSIF	NON CONNU
Nb.	505	901	62
%	34%	61%	4%

Prélèvements mensuels de sangliers département de la Mayenne



Enfin, les prélèvements mensuels cumulés accusent une légère diminution par rapport à la saison précédente.

Ces analyses, dont il serait encore hasardeux d'extraire des tendances avant 2016 (une période de cinq ans de données paraît un minimum pour faire une étude fiable), seront améliorées d'année en année et permettront progressivement de tirer des enseignements pour l'avenir.

Il est donc indispensable que les chasseurs renvoient systématiquement leurs cartes de prélèvements à la fédération (où elles sont disponibles gratuitement) dûment remplies, dans les délais prévus.

M-A. G.





Bilan d'application du schéma départemental

La saison dernière, les priorités de la Fédération sont restées orientées sur la mise en œuvre du plan de chasse lièvre qui couvrira toute la Mayenne l'année prochaine, et qui fait l'objet d'un article page 5 de la revue, sur l'application du plan de gestion du sanglier, le permis de chasser, la formation des scolaires et la communication.

Plan de gestion du sanglier

Le plan de gestion du sanglier a été reconduit cette saison-ci dans les mêmes conditions que l'an passé. Il limite les prélèvements à six sangliers par jour et par groupe de chasseurs sur l'ensemble du département à l'exception des zones les plus impactées par les dégâts, dont la carte était insérée dans le Chasseur Mayennais n°81 du deuxième semestre 2014.

Il a été globalement respecté, à quelques contrevenants près, ce qui montre que, dans leur grande majorité, les chasseurs en ont compris l'utilité.

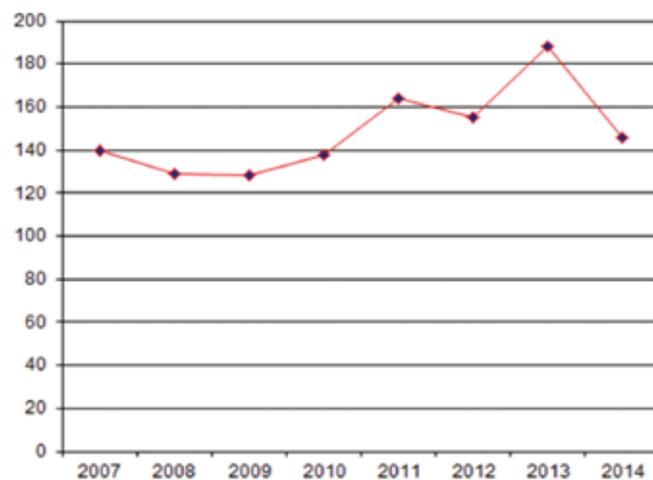
Concernant le retour des cartes de prélèvement, il est, lui aussi, rentré dans les mœurs et on peut dire que les données fournies par les chasseurs sont de plus en plus fiables.



Celles-ci permettent d'ailleurs de dire, à l'heure où cet article est rédigé, que plus de 1800 sangliers ont déjà été prélevés pour la saison 2014-15 soit 450 de plus que l'année dernière en fin de saison !

Le permis de chasser

La courbe des permis obtenus en 2014 accuse une diminution sensible puisqu'elle passe de 188 en 2013 à 146 cette année. Mais le nombre des candidats reste encore élevé et il faut attendre encore au moins deux ans pour pouvoir confirmer une tendance à la baisse. Par ailleurs, l'effectif des candidats enregistré en février 2015 approche de la centaine alors que les sessions de l'examen n'ont pas encore commencé. Il faut donc rester optimiste.



La préparation au permis de chasser représente un gros travail pour les trois techniciens de la Fédération concernés. Ceux-ci organisent et animent neuf sessions représentant 46 jours de formation théorique et pratique pour 28 jours d'examen.

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70



de gestion cynégétique



Journée de chasse des jeunes chasseurs à La Vigneule, le 15 février 2015.

Projets pédagogiques destinés aux scolaires

L'effort d'accueil des élèves de tous niveaux se poursuit dans le cadre de la découverte de la nature ou de stages techniques.

- six animations pour les jeunes scolaires ont été réalisées sur le sentier pédagogique de la Fédération cette année ;
- cinq stages d'observation de deux à trois jours ont été effectués par des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ;
- huit stagiaires de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale « gestion des milieux naturels » ont effectué 22 semaines de stage à la Fédération ;
- un stagiaire en formation de technicien cynégétique a également effectué un stage de six mois.

Ces stages représentent, pour les techniciens de la Fédération, un engagement fort parfois sur plusieurs mois. En effet, les stagiaires doivent être parrainés, conseillés et évalués pendant toute la durée de leur présence à la Fédération et pour certains, la réussite du stage conditionne la suite de leurs études.

La communication

La communication avec les chasseurs reste une des priorités de la Fédération.

Le système d'envoi en nombre, mis en place voici bientôt deux ans, fonctionne bien et permet de transmettre aux chasseurs en temps réel les informations importantes et urgentes

par courriel.

La journée des nouveaux et jeunes chasseurs, opération de communication essentielle pour la Fédération, devenue aujourd'hui une tradition, a été reconduite le dimanche 15 février avec succès. De nombreux animaux ont été vus, plusieurs ont été tirés, un renard a été tué. Cette belle matinée s'est terminée par un buffet consistant auquel nos jeunes Nemrod ont fait honneur !

Enfin, la Fédération sera présente à la **Fête de la chasse de Villiers-Charlemagne le dimanche 14 juin**.

Fidèle aux engagements qu'elle a pris dans son Schéma départemental de gestion cynégétique, la Fédération progresse donc régulièrement pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

M-A. G.





Examen du permis de chasser

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2015-2016, doivent s'inscrire le plus vite possible ! Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

– sous réserve de places disponibles (n'hésitez pas à vous renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

Planning prévisionnel 2015 :

	Formation unique 1/2 journée (obligatoire)	Examen unique	Date limite d'inscription
Session 1	Mardi 28 avril Mercredi 29 avril Jeudi 30 avril	Mercredi 6 mai Jeudi 7 mai	9 avril 2015
Session 2	Mercredi 27 mai Jeudi 28 mai Mardi 2 juin Mercredi 3 juin Jeudi 4 juin	Mardi 9 juin Mercredi 10 juin Jeudi 11 juin Vendredi 12 juin	13 mai 2015
Session 3	Mercredi 22 juillet Jeudi 23 juillet Mardi 28 juillet Mercredi 29 juillet Jeudi 30 juillet	Mardi 18 août Mercredi 19 août Jeudi 20 août Vendredi 21 août	17 juillet 2015
Session 4	Mercredi 2 septembre Jeudi 3 septembre Mardi 8 septembre Mercredi 9 septembre	Mardi 15 septembre Mercredi 16 septembre Jeudi 17 septembre	19 août 2015
Session 5	Mardi 29 septembre Mercredi 30 septembre Mercredi 7 octobre Jeudi 8 octobre	Mardi 13 octobre Mercredi 14 octobre Jeudi 15 octobre	16 septembre 2015
Session 6	Mercredi 18 novembre Jeudi 19 novembre Mardi 24 novembre Mercredi 25 novembre	Lundi 30 novembre Mardi 1 ^{er} décembre Mercredi 2 décembre	3 novembre 2015

ATTENTION : le planning des formations est rédigé à titre consultatif, il pourrait être modifié en cours d'année.

En 2014, 146 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNE

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le 17 juin 2015
- le 8 juillet 2015

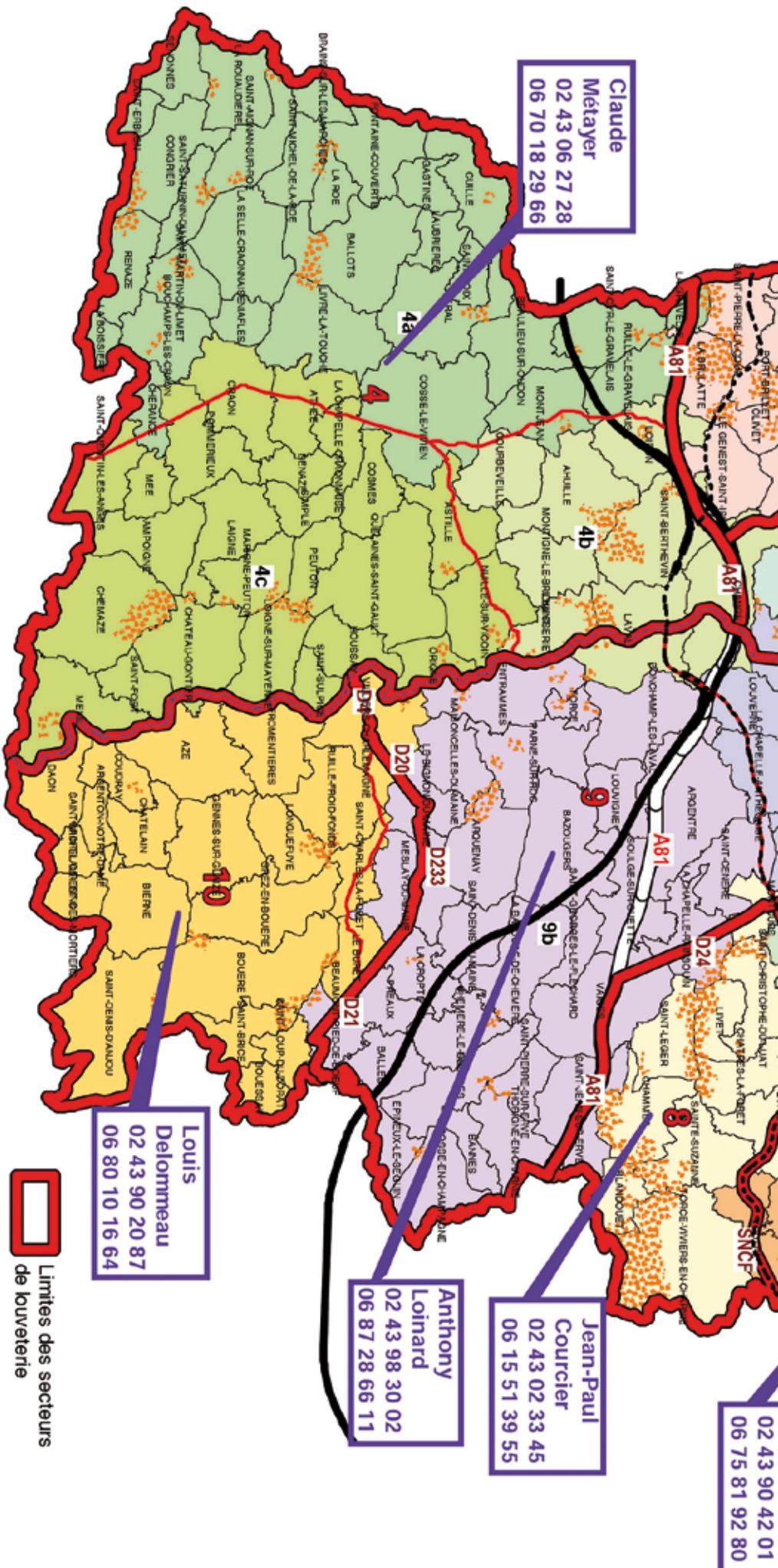
(En 2014, la fédération a compté 14 candidats à la chasse accompagnée).

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.





Claude Métaayer
02 43 06 27 28
06 70 18 29 66

Louis Delommeau
02 43 90 20 87
06 80 10 16 64

Anthony Loizard
02 43 98 30 02
06 87 28 66 11

Jean-Paul Courcier
02 43 02 33 45
06 15 51 39 55

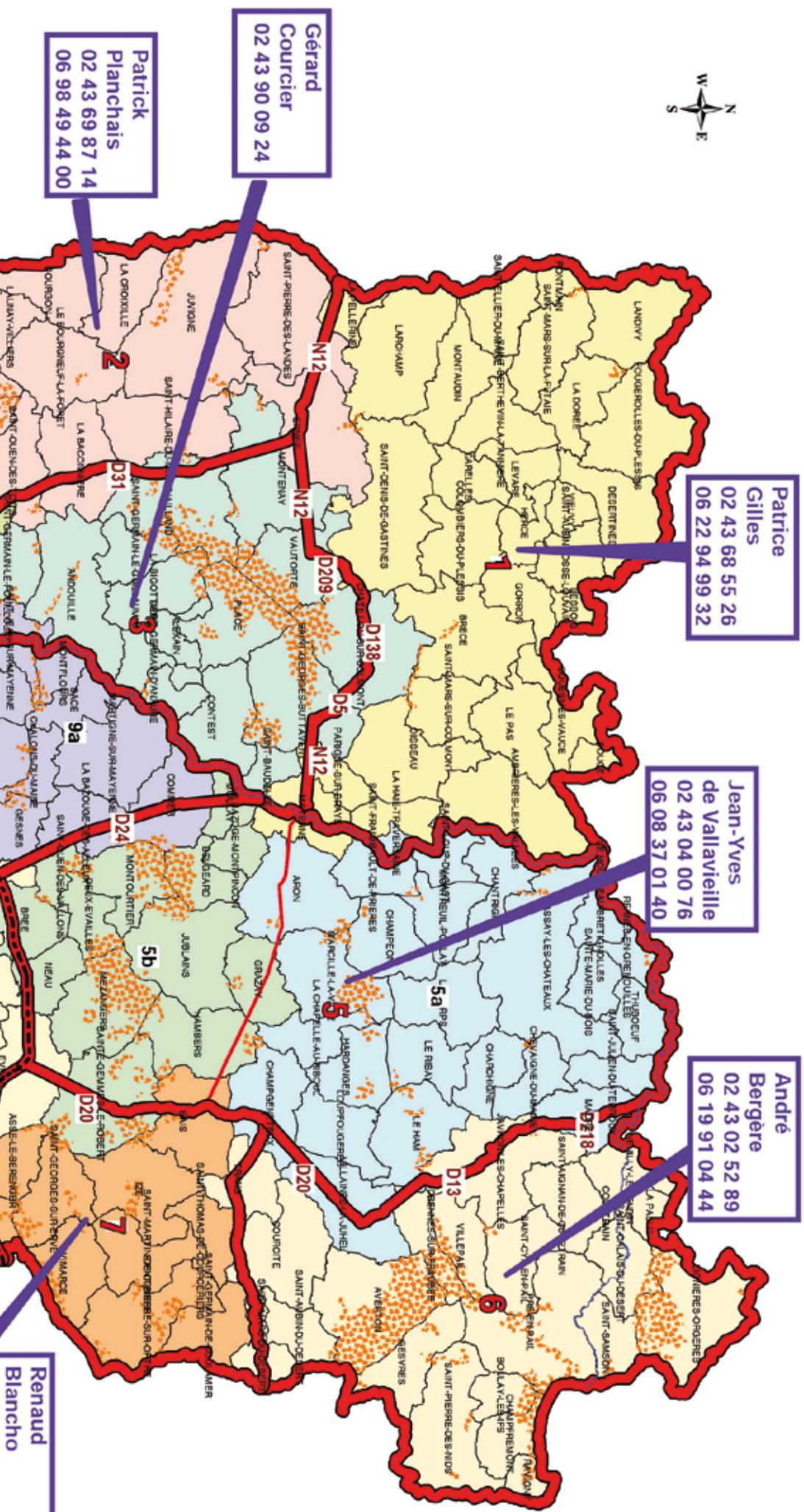
02 43 90 42 01
06 75 81 92 80

Sources : Bd Carto FDC 53
Réalisé par : DDT 53 SEB/FNB Téléphone : 02 43 49 67 56
Créé le : 04/02/2015

-  Limites des secteurs de louveterie
-  Limite des unités de gestion du sanglier
-  Massif forestier
-  Ligne SNCF
-  Ligne LGV
-  rivière La Mayenne
-  Ligne Autoroute A81

Secteurs de compétence des lieutenants de louveterie en Mayenne

Période 2015 - 2019



AGENDA 2015 DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

(sous réserve d'éventuelles

DEMARCHES	LIEU	JANVIER	FEVRIER	MARS
Inscription à la formation du Permis de Chasser*	FEDERATION			
Inscription à la formation piégeage	FEDERATION			
Inscription à la formation des gardes particuliers	FEDERATION			
Inscription à la formation hygiène alimentaire	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER	FEDERATION		avant le 10	
Demande de plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Demande de plan de chasse GRAND GIBIER*	FEDERATION		avant le 15	
Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER	FEDERATION			
Réunions de concertation Plan de Chasse Lièvre	FEDERATION			
Demande d'autorisation de destruction à tir	DDT			
Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire	MAIRIE			
Déclaration de piégeage annuelle	MAIRIE			
Bilan de captures piégeage	DDT			
Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse)	FEDERATION			
Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants	FEDERATION			avant le 28
Validation du Permis de Chasser	FEDERATION			
Attestation de meute	FEDERATION			
Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne	DDT			
Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			
Commande de semences cultures à gibier	FEDERATION			
Demande de subventions pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			

* imprimés téléchargeable sur le site : www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc53-mayenne/textes-et-imprimés.html

-  Examen et formation
-  PMA et plan de chasse
-  Destructures nuisibles
-  Divers

NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66



Nouveaux piégeurs agréés en 2014

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2014, 67 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR, en 3 sessions réparties comme suit :

13-14 JUIN

Vincent	BLIN	SAINT LEGER	Pierre	LE GROS	CHANTRIGNE
Christian	BOISNARD	CHARCHIGNE	Laurent	LEPELLERIN	PARIGNE SUR BRAYE
Denis	BENCIER	OLIVET	Roger	MARTEAU	LONGUEFUYE
Yannick	CHAMPIGNY	BOURGON	Nicolas	MARTIN	MESLAY DU MAINE
Baptiste	CHESNAY	HAMBERS	Benjamin	MARTINEAU	MELLERAY LA VALLEE
Jean Noël	COCHET	GENNES SUR GLAIZE	Philippe	MONNIER	STE SUZANNE
Sylvain	COCHET	BOUERE	Jean Claude	PARIS	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
Jean Baptiste	COUPRIT	LASSAY LES CHATEAUX	Olivier	ROCTON	RUILLE FROID FONDS
Eddy	COURTOGIT	AZE	Sébastien	RONCIN	HAMBERS
Rémi	FOULON	LASSAY LES CHATEAUX	Raphaël	SANTORO	ST BERTHEVIN
Robert	FRANCES	NUILLE SUR OUETTE	Jean Claude	VERRAUX	CRAON
Franck	GOURNAY	MARTIGNE			

26-27 JUIN

Hugo	BAHIER	MONTENAY	Florent	HEMERY	ST JEAN SUR MAYENNE
Jacques	BESNIER	ST Sulpice	Jean Pierre	LAUNAY	LE GENEST ST ISLE
Georges	BEZIER	ENTRAMMES	Mickaël	LECLERC	LA BAZOGE DE CHEMERE
Jean Luc	BRETON	OLIVET	Arnaud	LEPELLERIN	PLACE
Jean Paul	CHAUVIRE	BOUCHAMPS LES CRAON	Stéphane	MALTERRE	LE BOURGNEUF LA FORET
Chloe	CHEVRIS	ST DENIS DE VILLENETTE	Jean Louis	MATIGNON	L'HOTELLERIE DE FLEE
Auguste	DE LA MOTTE	MARIGNE PEUTON	David	MENGARD	CHANTRIGNE
Foulques	DE LORGERIE	AHUILLE	Benjamin	MORVAN	CHATRES LA FORET
Jean Claude	DELANOE	BOUCHAMPS LES CRAON	Alain	NEVEU	MONTENAY
Serge	DENIAU	LA PELLERINE	Michel	ROMARIE	BAZOUGERS
Olivier	DUVACHER	BOUCHAMPS LESCRAON	Michel	SAUCET	LE GENEST ST ISLE
Jean Bernard	FOUBERT	JUVIGNE	Valentin	THIREAU	NEAU
Michel	FURON	SAINT POIX	Georges	TRIHAN	MONTENAY
Jean Marie	GEORGET	MARIGNE PEUTON	Didier	VILFEU	LA PELLERINE
David	GRANGER	ST JEAN SUR MAYENNE	Samuel	YVARD	BAZOUGERS

6-7 SEPTEMBRE

Ludovic	BLOT	ST PIERRE DES LANDES	Francine	GARDREL	ST HILAIRE DU MAINE
Damien	BRICHET	ST ELLIER DU MAINE	Dimitri	GUILLOIS	ST M'HERVE
Flavien	CHOLET	NEAU	Johan	HAMON	LA CROIXILLE
Patrick	DE MONTIGNY	LOUVIGNE DU DESERT	Pierre	HEULOT	LE GENEST ST ISLE
Damien	DESGUE	LANDIVY	Nicolas	LOCHIN	ST PIERRE DES LANDES
Roger	DIET	ST PIERRE DES NIDS	Jordan	PELTIER	CRAON
Philippe	EL ROUEILY	MAYENNE			

DATES DES FORMATIONS PIÉGEAGE EN 2015 :

5 et 6 juin
26 et 27 juin

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite, et se déroule sur le site de la Fédération à Montflours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement).

Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet, et à 15 ans pour la participation à la session de formation.





Gardes particuliers formés en 2014

21 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs.

Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

Hubert	BORDIN	ST JEAN sur ERVE	Gilbert	GOURNAY	MARTIGNE sur MAYENNE
Georges	BEZIER	ENTRAMMES	Alain	HUIGNARD	CHAMPREMONT
Patrick	BRAULT	LAVAL	Vincent	LANOE	LE HAM
Armand	CLEMENT	SAULGES	Nicolas	LE MONNIER	MONTAUDIN
Lionel	CLEMOT	LOUVERNE	Olivier	LEPAGE	LOUVERNE
Eddy	COURTOGIT	AZE	Jérôme	LINAIS	JUVIGNE
David	DOBAIRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	David	MENGARD	CHANTRIGNE
Thierry	FERRAND	SOUVIGNE sur SARTHE	Raphaël	SANTORO	ST BERTHEVIN
Jean-Louis	GALAND	CHAMPGENETUX	Christophe	TOURNERIE	MONTAUDIN
Yves	GAUTIER	EVRON	Mathieu	WATTEAU	ST JEAN sur ERVE
Jean-Baptiste	GIBON	AMBRIERES LES VALLEES			

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, prévue en juin 2015, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

Sentier pédagogique

L'ouverture de notre sentier pédagogique au grand public a été fixée pour ce printemps 2015 au **jeudi 23 avril**.

Enfants et adultes bénéficient lors de cette journée d'une visite guidée gratuite. Les départs sont fixés à 10 heures et/ou 14 heures 30.

Cette «porte ouverte » représente une bonne opportunité de découvrir en famille notre bocage, sa faune et sa flore pendant les vacances scolaires.

Attention, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions, et de nous organiser en conséquence, une inscription au préalable est vivement conseillée auprès de notre secrétariat.

Contact : tél. 02 43 53 09 32

Le circuit

Le parcours balisé de 1600 mètres permet de découvrir les différents composants du bocage : cultures, prairies, haies, boqueteaux, mares et cours d'eau. Chacun de ces milieux est illustré par un panneau regroupant sa définition, son histoire et la description d'une espèce typique. À ces 6 panneaux thématiques s'ajoutent trois panneaux spécifiques ayant pour thèmes les rosilières, la faune aquatique des mares et la ruche.

Vous souhaitez nous rendre visite !

À destination de tous publics, ce parcours pédagogique est accessible toute l'année, pour les groupes organisés ou scolaires, après réservation de la date.

À cet effet veuillez utiliser la feuille annexée ou vous renseigner directement auprès de notre secrétariat.

L'accès et l'animation sont gratuits.

Renseignez-vous auprès de notre secrétariat au 02 43 53 09 32 ou par courriel : fdcm@chasseurs53.com

- 1 Panneau d'accueil
- 2 Les cultures
- 3 Les mares
- 4 Les haies
- 5 Mare et faune aquatique
- 6 Les prairies
- 7 Les rosilières
- 8 Les boqueteaux
- 9 La ruche
- 10 Les cours d'eau

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



un choix et un service incomparables au meilleur rapport qualité/prix

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS
www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr
Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80



In memoriam

Né le 26 octobre 1926 à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne), **François CHARON** entre le 1^{er} juillet 1953 à l'âge de 27 ans au service de la Fédération des chasseurs comme garde-chasse fédéral sur le secteur du sud Mayenne à Ballots.

En 1955 il suit les cours de l'école de garde fédéral à Cadarache (13).

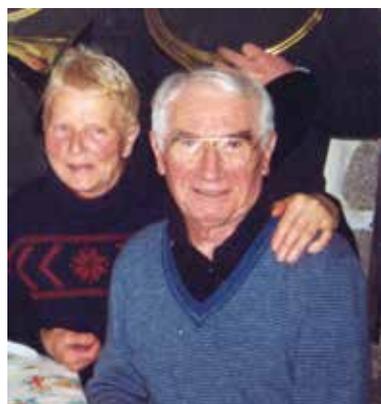
En 1972 à la création de l'Office National de la Chasse, il est nommé garde de 1^{ère} classe de la chasse et de la faune sauvage.

En 1974, il s'installe avec sa famille à Gastines (53). Jusqu'à sa retraite en 1986, il exercera la fonction d'estimateur des dégâts de grand gibier pour le département de la Mayenne. Cette fonction lui fera rencontrer le monde agricole qui l'appréciera pour son impartialité et la justesse de ses estimations. En 1988, il se voit conférer l'Honorariat de son dernier grade en récompense des services rendus à la chasse et à la faune sauvage.

Après une longue et douloureuse maladie, le 30 septembre 2014, François CHARON s'en est allé rejoindre les disciples de Nemrod. Il restera pour nous un homme au service des autres, juste, intègre, cordial et bon vivant. Il était père de cinq enfants, avait neuf petits enfants et sept arrière-petits enfants.



Un passionné de chasse nous a quittés. **Bertrand TEINTURIER** s'est éteint le 29 décembre 2014.



Grand amateur de chasse aux chiens courants, administrateur de la société des chasses privées de la Mayenne pendant huit ans, trésorier de la chasse de Liffré un certain temps et président de la chasse de la forêt de Bourgon pendant une vingtaine d'années, il a su, malgré ses problèmes de santé, faire de ce territoire l'un des plus beaux du département. Il a su surmonter de nombreuses difficultés et faire évoluer certaines mentalités et traditions notamment dans le domaine de la gestion du chevreuil. C'était un homme droit et juste qui savait rechercher et prendre des conseils pour trouver des solutions pour cette gestion. Il était respecté par tous.

Il m'a beaucoup appris et je le remercie de m'avoir fait confiance en me laissant la charge, quoique lourde, de l'organisation de cette si belle société de chasse.

Puisse-t-il avec la fanfare qui lui a été dédiée par les Echos du Bas Maine, trouver la paix éternelle auprès de Saint Hubert.

Michel Gombault, administrateur de la FDC53

L'amour de la cuisine pour le plaisir de votre table



La Corévatine
Cuisinier - Traiteur

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com

SCEA OUEST GIBIERS
Faisans, perdrix, colverts




Les Saillardières
53480 VAIGES

Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79
Fabien RACINE : 06 12 49 40 68
e-mail : racinesebastien@orange.fr



Chasseurs de Grand Gibier

Le deuxième plus grand brocard mayennais

Lors de la première fête de la chasse à Villiers-Charlemagne, au printemps 2014, un chasseur mayennais a confié à l'association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG 53) un trophée de brocard trouvé en mars 2013 sur la commune de Bazougers. Il souhaitait en effet évaluer au mieux les indicateurs de bio qualité de ce témoin naturel et le comparer à la base nationale.

Dans sa charte, l'association nationale des chasseurs de grand gibier considère qu'un trophée n'est pas un but en soi : il ne doit être l'objet d'aucune compétition. Il est à regarder simplement comme un témoin d'histoire naturelle, nous renseignant sur les effets d'une bonne gestion qualitative et quantitative de l'espèce et de l'adéquation de ses conditions de vie à son éthologie (absence de dérangement, compétition intra spécifique saine, richesse du territoire en alimentation ligneuse et semi ligneuse). La cotation consiste donc à réaliser la fiche d'identité d'un trophée en mesurant des éléments-clés spécifiques à chaque espèce de grand gibier.

Cette fiche doit être complétée par d'autres informations récoltées tout au long de la saison de chasse qui renseignent également sur l'état sanitaire des populations : denture, longueur de la patte arrière, longueur de la mâchoire inférieure, nombre de corps jaunes chez la chevrette, poids des chevillards par exemple. Ces critères s'apprécient encore mieux sur une longue période pour un même espace géographique. Bien entendu, la précision des informations recueillies est primordiale.

La cotation du trophée a été effectuée par François GERARD et Pierre MERCIER DE BEAUROUVRE, experts de l'Association Française de Mensuration des Trophées (AFMT) sous

les numéros 101545 et 101157.

Le total des points est de 152,83 et positionne ce trophée à la 157^{ème} place des trophées de chevreuil du catalogue actuel des meilleurs trophées français (3220 trophées répertoriés). Le meilleur trophée mayennais se situe à la 151^{ème} place : il a été récolté en 1997 et côte 153,67 points.



Ses mensurations sont les suivantes :

- Longueur des merrains : Gauche : 22,4 cm - Droit : 21,7 cm
- Poids brut : 625 g
- Poids net des bois secs : 545 g
- Volume des bois : 231 millilitres
- Envergure : 10,5 cm
- Points de beauté : Couleur : 0 point - Grain : 4 points
Meules : 3,5 points
Pointes : 2 points - Régularité : 4,5 points

Ce brocard qui nous a été confié, est probablement mort en février 2013 et n'avait pas eu le temps de colorer ses bois, ce qui le pénalise beaucoup. Une belle couleur foncée lui aurait permis de monter autour de la 120^{ème} place ce qui eût été plus remarquable encore. Il pêche un peu par la longueur des merrains, mais se rattrape par le poids net de ses bois puisqu'il s'approche des 35^{ème} et 36^{ème} brocards français prélevés en Ille-et-Vilaine et dans l'Orne (respectivement 550,3 et 549 g). Le maximum des points de beauté est atteint pour les pointes et le grain, tandis que les meules sont notées 3,5 sur 4 points possibles et 4,5 points sur 5 points possibles ont été attribués en régularité et qualité. Ce spécimen prouve que la Mayenne peut abriter des chevreuils de très grande qualité.

Tous les chasseurs désireux de coter leurs trophées de grand gibier français (chevreuil, cerf, sanglier, chamois, isard, mouflon) sont invités à prendre contact avec l'association de Grand Gibier 53.

Contact : François GERARD La Barre 53350 La Roë.
Mobile : 06 11 97 04 40

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com





Amicale des Trompes de Villiers Charlemagne

L'amicale des Trompes de Villiers Charlemagne espère que vous avez pu vivre une excellente saison de chasse, que celle-ci vous a apporté à vous et à tous ceux qui vous entourent le bonheur de plaisirs partagés à l'orée du bois ou au rendez-vous de chasse, que les sangliers n'ont pas été trop méchants avec vos chères meutes et que les chasseurs de petits gibiers n'ont été trop déçu par la reproduction médiocre des populations.

Nous avons pu honorer presque toutes les sorties demandées (une quarantaine environ) et nous enregistrons, avec plaisir, la satisfaction sans retenue des organisateurs des manifestations que nous avons animées. Merci à eux.

Pour nous caractériser, nos interlocuteurs nous comparent souvent, en œnologie, non pas à un « Grave » mais bien plus à un « pétillant de région » que l'on peut consommer sans modération et à toute heure de la journée ! La fantaisie dans la solennité de la Trompe de Chasse. N'était-ce pas le but que nous nous étions fixé ?

Les sorties et les répétitions avec nos amis du Maine et Loire, les Trompes du Domaine des Rues nous ont permis d'échanger et d'élever le niveau en qualité, démontrant une nouvelle fois que les querelles et jalousie entre groupes sont du passé pour des sonneurs qui veulent se faire plaisir dans le respect de l'autre (inscrit en toute lettre dans nos statuts).

Un énorme merci à nos partenaires qui nous accompagnent dans certaines de nos sorties et participent à la gestion des frais de fonctionnement, nous permettant de faire face aux événements.

Bravo aux chanteurs du groupe avec mention spéciale à nos 5 chanteuses, à Thomas notre soliste et à Yann notre base. Et bien sûr à Eliane notre chef de cœur.

Quelques dates sont déjà arrêtées et nous constatons avec satisfaction le renouvellement de prestations effectuées en 2014 :

18 avril : AG de la Fédération des chasseurs de la Mayenne

26 avril : Journée des Arts et des Métiers au Château de Bourgon

17 mai : Fête au château de Lassay les Châteaux (nouveau)

30 mai : AG Gardes Privés

14 juin : Fête de la Chasse à Villiers

2 juillet : marche à Bouère et Retraite Sportive de Meslay

13 septembre : Lancement des produits de l'Ours Authentique (miel et dérivés) à Ste Suzanne (nouveau). 3^{ème} participation avec les Ecuyers de l'Histoire

18 octobre : Fête de l'automne au Château de Craon.

Et bien d'autres...

Amis chasseurs et sonneurs, vous êtes curieux de voir ce que l'on fait ? Venez nous voir... et amenez votre trompe pour vous joindre à nous... en toute simplicité.



Jean Marie Fracapane
Président de l'ATV - 02 43 07 72 35

Fédération des Gardes particuliers 53

Devenir Garde Particulier est simple et relativement rapide. Chronologiquement : inscription et formation de trois jours au siège de la Fédération des chasseurs. Ensuite le commettant (propriétaire ou détenteur) et le futur Garde doivent compléter le dossier qui transitera par la préfecture pour être officialisé par le tribunal d'instance, lors de la prestation de serment.

Cette fonction très complète, intéressante et enrichissante permet au garde de s'investir dans sa passion.

Fête de la chasse de Villiers Charlemagne : comme l'an passé nous serons présents, nous pourrons vous accueillir le week-end du 14 juin 2015 sur notre stand.

Cette année la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne fêtera ses 20 ans d'existence, et à cette occasion lors de l'assemblée générale, les gardes particuliers ayant au moins 25 ans d'exercice recevront la médaille d'honneur. Distinction mise en place par la fédération nationale comme reconnaissance.

Information importante à tous les Gardes Particuliers dans la phase de renouvellement : même s'il n'est plus nécessaire de prêter serment au tribunal lors du renouvellement il est indispensable de faire valider la carte au greffe du tribunal.

Le Bureau

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY 02 43 02 63 55 Port : 06 85 18 13 60
René MALIN 02 43 02 12 59 Port : 06 61 81 61 76
Jean-Yves POUTEAU 02 43 53 97 06 Port : 06 08 45 70 71
Patrick DROUAULT 02 43 02 60 40 Port : 06 59 53 45 78

Site internet : www.fdgpm53.com
Courriel : fdgpm53@hotmail.fr





Société de chasse de Grazay

L'association a été créée en 1937, parue au Journal Officiel du mercredi 2 septembre 1938, dans un but de protection du gibier et répression du braconnage, et pour permettre aux habitants et agriculteurs de pouvoir chasser ; car l'octroi du droit de chasser aux fermiers bailleurs n'a été voté qu'en avril 1946. Avant cette date, c'était au bon vouloir du propriétaire. Cette association s'appelait « l'Union des Chasseurs de Grazay », présidée par monsieur Gaston DILIS. A ce jour, il n'y a eu que quatre présidents en 78 ans.

En 1937, on pensait déjà à la protection du petit gibier très présent à l'époque ; l'arrivée du grand gibier s'est faite beaucoup plus tard. Le braconnage alimentaire était important : collets pour les lapins et lièvres, phare à carbure et filets pour les perdreaux... Aujourd'hui, la société lâche 150 faisandeaux d'été nés et élevés sur le terrain, avec peu de réussite due en partie à un biotope peu accueillant, à une forte prédation (renards, becs crochus, becs droits, mustélidés et chats errants), et à des techniques culturelles défavorables. Puis lâcher de 100 perdreaux et 50 faisans pendant la



saison de chasse.

Pour 2014-2015, avec un indice kilométrique trop faible, la chasse du lièvre a été fermée sur la commune. Alors il reste les chasses de groupe, une journée par mois, avec possibilité d'invité et repas le midi, pour prélever les chevreuils et renards, ce qui permet d'avoir quelquefois un beau tableau.

Nos ressources sont : les cotisations des adhérents, la subvention communale et celle de la fédération des chas-

seurs, et le bénéfice du repas annuel. Le profit sert à payer les 800 ha de fermage, les lâchers, et toutes les autres dépenses.

Les chasseurs de la société souhaitent revoir le plus vite possible une population de lièvre, une migration plus favorable du pigeon pour les communes du nord Mayenne, et pour les autres espèces petit gibier, un travail collectif entre tous les détenteurs de chasses communales et limitrophes.

Denis Leriche

Lieutenants de louveterie

Le 31 décembre 2014 les mandats de tous les lieutenants de louveterie de France expiraient. Les lieutenants de Louveterie sont nommés par le préfet pour cinq ans. En Mayenne 9 des 10 lieutenants de louveterie ont été reconduits dans leurs fonctions pour les territoires dont ils avaient la charge lors du mandat précédent.

Monsieur Menant n'ayant pas souhaité se représenter en raison de la limite d'âge qui aurait été atteinte en cours de mandat, c'est Anthony Loisnard qui a été sélectionné par une commission départementale. Sa candidature a été ensuite validée en commission régionale et présentée au préfet par le directeur départemental des territoires.

Monsieur Loisnard assistait monsieur Menant lors de ses battues administratives depuis plus de 10 ans et possédait de ce fait tous les atouts pour réussir cette mission. Nous lui présentons tous nos vœux de réussite. Lors d'une réunion de l'ensemble des lieutenants de louveterie du départe-

tement, monsieur Priol, directeur et monsieur Linte, chef du service ont remercié chaleureusement les Lieutenants de louveterie pour leur action au sein du département.

Dans le cadre de la convention qui avait été signée entre l'ONCFS et l'Association Nationale des Lieutenants de louveterie Denis Leroy en charge de l'ONCFS Mayenne a rappelé les grandes lignes du code rural et de l'environnement qui concernent plus particulièrement la louveterie. Au cours de cette réunion les lieutenants de louveterie ont signé la charte nationale, une marque de leur engagement bénévole.

A l'issue de cette rencontre un pot était offert pour honorer et remercier Michel Menant pour ses 17 années passées avec sérieux, compétence et dévouement au service de la louveterie et donc de ce fait au service des chasseurs, des sylviculteurs et des agriculteurs.

Gérard COURCIER



Les Echos du Bas Maine

Les Echos du Bas-Maine souhaitent tout d'abord, même si le délai imparti est largement dépassé, une excellente année 2015 à l'ensemble de nos lecteurs mais aussi à tous les chasseurs, veneurs et amis qui non seulement nous suivent depuis des années mais nous soutiennent dans cette longue quête que nous suivons et qui porte aujourd'hui la société parmi les meilleures de France.

Pour ne retenir que l'essentiel, trois rendez-vous auxquels vous avez peut-être participé :

- le championnat de France Individuel à la Teste de Buch où nos sonneurs étaient largement présents dans toutes les épreuves ;
et bien entendu, nos deux derniers concerts :

- le premier en l'église de Vaiges qu'il aurait fallu transformer en cathédrale ce soir là pour pouvoir accueillir l'ensemble des auditeurs. Les 450 présents ont pu profiter d'une représentation de haut niveau ; nous remercions au passage le Rallye Tennesiennes pour toute l'organisation.

- le second, le 27 février en l'église du Genest Saint-Isle pour cette seconde édition qui aura fait autant de satisfaits qu'à notre toute première représentation en cette église.

Pour les assidus, je vous invite vivement à nous contacter afin de prendre vos places, pour un grand concert qui sera sonné par deux grandes sociétés, Les Echos du Bas Maine et Le Bien Aller Sarthois dans l'église de Sablé-sur-Sarthe, le **samedi 2 mai 2015 à 20h30**. Et puis comme un concert de trompes peut en cacher bien d'autres et que la

formule paraît ravir notre public toujours plus demandeur et bien, « les amis du château de Lassay » organisent avec nous un concert de plein air au pied de la forteresse, le **samedi 4 juillet 2015 à 20h30**. Réservez vos places dès à présent !

Renseignements et réservations :
Office de tourisme de Lassay-les Châteaux au : 02 43 04 74 33

2013 fut l'année de référence pour les E.B.M et son livre d'or avec deux titres de champion de France. Tout d'abord en groupe à La Roche Posay, dans la Vienne puis en individuel à Thilouze en Indre-et-Loire, il reste un dernier titre qui nous tient à cœur, celui de Champion International des Sociétés.

Ce sera donc le rendez-vous le plus important de l'année, **les 20 et 21 juin** au Championnat International de Sociétés à Tours où vous pouvez venir nombreux nous rejoindre et représenter la Mayenne.

Deux années de préparation, un challenge que chacun des sonneurs a accepté avec toutes les contraintes que représente le travail en individuel, les journées de répétition et une lecture toujours plus approfondie des partitions qui donne au final des arrangements musicaux dignes des grands orchestres philharmoniques.

Il faut dire que la partition avec le respect parfait de l'écriture de la musique et de son tempo reste le passage obligé pour les groupes de très haut niveau qui souhaitent se démarquer les uns par rapport aux autres. Seuls les groupes possédant aujourd'hui cette

faculté peuvent prétendre retenir l'attention des juges, de plus en plus sensibles à ces valeurs.

On peut dire que la trompe de chasse évolue depuis quelques années ce qui a engendré des modifications importantes dans la composition des groupes et ses différents pupitres.



Nous n'oublierions pas de noter qu'une fois encore les Echos du Bas Maine ont promu la trompe de chasse bien au-delà de nos frontières proches, en sortant de l'hexagone et en participant à la toute première fête de la chasse sur l'île de La Réunion, le week-end du 11 novembre 2014, avec la participation de 4 sonneurs pour représenter cet événement à savoir : Emmanuel PINOT, Jérôme LESBAT, Matthieu CAUWELL et Vincent VILLAIN

Nous remercions bien entendu la Fédération des chasseurs de La Mayenne pour la confiance qu'elle nous accorde depuis de nombreuses années permettant ainsi la libre expression de la trompe de chasse dans un moment où la liberté d'expression est remise en cause.

Merci à toutes et à tous, qui au travers de nos différentes rencontres contribuent à perpétuer l'histoire de la trompe de chasse en Mayenne, sonnée comme aux Echos du Bas Maine, dans la pure tradition.

Patrick CHAUVIN - 06 76 46 32 22
Rédacteur et responsable de la communication aux EBM

Le BAS MAINE en quelques mots :

- 1 société de trente cinq années d'existence
- 1 équipe de quarante sonneurs
- 2 groupes de niveau national et international (Champion de France de société 2013, Champion de France individuel 2013)
- Divers enregistrements audio et même vidéo
- Présents dans de nombreuses manifestations : Concerts et dîners concerts, mariages, fêtes de la chasse ou du cheval, animations diverses et variées, messes de Saint-Hubert, anniversaires, inaugurations, ...



La Sarcelle d'hiver et la Sarcelle d'été

Descriptions

La sarcelle reste un petit canard populaire, pourtant peu de gens connaissent l'existence des deux espèces, présentes dans notre département, et comment les différencier.

Le mâle adulte de Sarcelle d'hiver en plumage nuptial (à partir d'octobre) possède une tête roux-marron avec une grande tache verte entourant l'œil et frangée d'un fin liseré crème, qui s'étire vers l'arrière. Leur corps gris, ponctué de taches noirâtres à la poitrine, marqué d'une raie blanche sur les flancs, présente à l'arrière, de chaque côté du croupion noir, un triangle jaune pastel. Modeste et brune, comme la cane colvert, la femelle est encore plus petite. De loin, au vol, on remarque un trait blanc au milieu de l'aile. Cette large barre est très distincte chez le mâle borde un miroir vert et noir étroitement liseré de blanc à l'arrière.

De la taille d'un pigeon, légèrement plus grosse que la Sarcelle d'hiver, le mâle de la Sarcelle d'été se distingue par son sourcil blanc arqué barrant la tête brun marron foncé. Le dos et la poitrine sont tachetés de brun et de longues scapulaires noires et blanches retombent sur le bleu pâle de l'aile repliée. Sur les flancs deux rectangles gris-bleu, finement rayés de brun, soulignent en avant la poitrine plus sombre. La femelle, ainsi que le mâle en plumage d'éclipse, ressemblent beaucoup à la Sarcelle d'hiver. Les

représentée avec 1 à 5 couples en Mayenne et un effectif national oscillant entre 500 et 1000 couples.

Bien que peu communes, ces deux espèces soulignent la richesse relative de nos étangs alors qu'ils ne font pas partie des grandes zones de reproduction pour les canards comme la Sologne, la Camargue, la Brenne, les Dombes ou les étangs Lorrains.

Migrations et hivernage

Les sarcelles d'hiver hivernant dans la moitié nord-ouest de la France sont originaires du nord de l'Europe et surtout de la Scandinavie, et celles qui hivernent sur la façade Méditerranéenne d'une zone comprise entre les pays Baltes, l'Ukraine et la Sibérie Occidentale. Les mouvements s'amorcent dès le mois de juillet, l'accroissement des effectifs est ensuite graduel, les maximums étant atteints généralement en novembre-décembre. En janvier, les effectifs comptés oscillent autour de 90 000 individus en France (quelques dizaines à près de 700 dans notre département). Dans le milieu de février, la migration de retour s'amorce pour atteindre son apogée en mars.

La Sarcelle d'été est la seule espèce à quitter complètement le paléarctique occidental à la fin de la période de reproduction pour aller hiverner sur les zones humides du Sahel. Cette espèce se distingue donc des autres canards par une aire d'hivernage sans coïncidence géographique avec l'aire de reproduction. La migration post nuptiale débute dès la fin juillet mais bat son plein en août début septembre et se prolonge jusqu'en octobre. La migration pré-nuptiale est à l'inverse très rapide (1 mois au plus) et traditionnellement en mars-avril.



Sarcelles d'hiver



Sarcelle d'été

marques de la tête de la cane Sarcelle d'été, avec ses deux raies claires séparées par deux raies sombres au niveau de l'œil et depuis la base du bec, constituent le critère de distinction le plus fiable pour les observateurs avertis. En vol les deux sexes ont le dessus de l'aile pâle cependant plus accentué chez le mâle (comme le canard souchet).

Habitat et reproduction

La Sarcelle d'hiver affectionne les étangs marécageux parfois de très petite taille pour nidifier, et plus particulièrement dans les bois marécageux de notre département. Les 8 à 10 œufs sont déposés fin avril ou en mai, la cane les couvera seule pendant 21 à 23 jours tout comme la Sarcelle d'été. Pour faire son nid, cette dernière recherche volontiers les milieux d'étendue modeste, les marais à végétation variée, les nouveaux plans d'eau avec prairies inondées. C'est un nicheur rare en Mayenne, 0 à 3 couples chaque année, comme en France 270 à 350 couples.

La population nicheuse de Sarcelle d'hiver n'est pas mieux

Chasse

La vitesse prodigieuse, la précision des manœuvres et la légèreté des vols de sarcelles d'hiver sont un plaisir pour le chasseur. Peu farouches et souvent concentrées sur les petites surfaces en eau, elles supportent le taux de prélèvements le plus élevé. Cependant, elles arrivent loin derrière le Canard colvert quantitativement (plus de 10 fois moins) et logiquement au regard des effectifs hivernants. La stabilité de ses effectifs en Europe du nord-ouest (environ 500 000) depuis une quinzaine d'années permettent d'affirmer que l'espèce n'est pas en danger.

La Sarcelle d'été ne peut être prélevée qu'en fin d'été puisqu'elle est absente pendant toute la période hivernale. En plumage d'éclipse à cette période de l'année, elle est très souvent confondue avec la Sarcelle d'hiver alors beaucoup plus connue. Rarement nicheuse et de passage occasionnel dans notre département, elle est très peu prélevée en Mayenne, tout au plus 10 individus.

J-F.A.



L'Épagneul de Pont-Audemer

L'Épagneul de Pont-Audemer est classé dans les chiens d'arrêt continentaux, il est originaire de France. Il serait issu d'un croisement d'un Irish Water et d'un épagneul « de pays » autrefois très répandu en Normandie. Son terrain de prédilection est le marais, mais il chasse



également très bien au bois et dans les fourrés les plus épais. L'épagneul de Pont-Audemer arrête, rapporte naturellement y compris à l'eau, sa quête est croisée et « sous le fusil ». Le comportement de ce chien rustique rappelle un peu celui des leveurs de gibier sachant qu'en plus il arrête et rapporte comme un retriever.

Le petit clown des marais, c'est ainsi qu'on le surnomme affectueusement, est un chien trapu et vigoureux qui a une huppe bien frisée au sommet du crâne, laissant voir le front nu, ses oreilles sont longues et garnies de longues soies très frisées qui se rejoignent avec la huppe pour fournir une belle perruque encadrant bien la tête. En ce qui concerne sa robe, son poil est frisé et légèrement bourru, la couleur est marron, marron et gris chiné de préférence, avec des reflets feuille morte. Sa taille varie de 50 cm à 58 cm. Son origine remonterait à un siècle et demi, il a été utilisé



pour ses qualités aquatiques par les chasseurs normands dans les marais de Vernier situés entre Le Havre et Pont-Audemer, il est dit aussi que la forêt de Lyons, dans l'Eure, fut dépeuplée par des braconniers accompagnés d'épagneul de Pont-Audemer.

L'épagneul de Pont-Audemer est un chien docile et intelligent, son éducation ne doit pas être menée avec trop de rigueur. Ce chien se prête à la recherche des gibiers les plus divers au marais comme au bois.

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU MATÉRIAU
NOUVELLE PERFORMANCE

UNIQUE & INNOVANTE

1ère FENÊTRE PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr

MICHEL GALLIER
SARL

Nouveau

Piège à double lacets THIBERT PHE

- Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre
- Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre
- Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre
- Super X "Belisle"
- Piège à lacet "Belisle"
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets
- Accessoires divers

Route de Brecey - Les Vallées - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29



Un mal peut-être, un bien certainement !

A l'heure où le plan de chasse lièvre est mis en place dans tout le département, comment aborder ce sujet pour le moins délicat.

Les plus radicaux défenseurs de l'espèce lièvre diront certainement qu'il est déjà trop tard et que le dit plan aurait dû se mettre en place il y a déjà 10 ans !

Peut-être ont-ils simplement raison, mais à quoi bon déplorer ceci, aujourd'hui ce plan de chasse est désormais mis en place, et l'espèce menacée peut à nouveau se développer, pour apporter de l'eau à leur moulin.

Pour les autres, peut-être les plus nombreux, ils pensent surtout que ce plan entrave leur liberté de chasser cette espèce qui représente l'essentiel des prises jugées intéressantes pour le département. Alors quelques-uns décidèrent de « raccrocher » et manifestèrent ainsi leur mauvaise humeur afin de faire face à cette nouvelle contrainte ! Ces chasseurs « cueilleurs », c'est certain, n'ont jamais fait part de leur volonté de gérer leurs territoires.

Le seuil de cette population de gibier est devenu si critique que pour ce qui me concerne, je pense que fermer tout simplement la chasse de cette espèce, voire pour plusieurs années, aurait été la solution la plus simple, la plus

radicale, mais aussi la plus cruelle pour l'ensemble des chasseurs en tout cas.

Notre Fédération en a décidé autrement et considérons que c'est heureux. En étalant la mise en place de ce plan de chasse sur plusieurs années et en fixant des seuils de prélèvement autorisés elle contribue ainsi à enrayer puis à pérenniser dans le temps ce type de chasse et de gibier. Même si à mon humble avis les seuils d'attribution fixés me semblent trop bas pour permettre rapidement un accroissement rapide de l'espèce lièvre.

Mais j'entends déjà s'élever des voix qui mettent en cause la prédation naturelle de cette espèce. Peut-être ont-ils raison, mais que ces derniers consultent rapidement les études chiffrées et motivées concernant ce dit problème. Quoiqu'il en soit, les dés sont à présent jetés et il appartient à chacun de se montrer raisonnable et bon gestionnaire de son territoire et de l'espèce menacée.

Sur ce dernier souhait, je vous salue tous, et espère pour chacun une bonne ouverture en Saint-Hubert bien évidemment.

Le Moustique

Petites annonces

ANNONCES

■ Recherche fusil Cal.20 super posé, mono détente - Tél. 02 43 98 64 26 - Titulaire du permis de chasse

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :





DIMANCHE

14 JUIN
2015



Fête chasse & pêche

53 VILLIERS-CHARLEMAGNE

Entrée 3€ Ouverture du terrain à 10h

- Animations par les associations de chasse
 - Nombreuses meutes et races de chiens
 - Concours régional de Trompes de chasses
-
- Présence des associations de pêche
 - Nombreuses animations de pêche
-
- Tyrolienne - Manèges enfants
 - Messe de S^t Hubert à 10h30
 - Marché du terroir - Exposants

Vide-Grenier
(spécial
chasse et pêche)

RESTAURATION
sur place
16 €
(sans réservations)

Ball-Trap
(samedi après-midi
et dimanche)

ALLIANZ 3 rue du pont 53000 LAVAL 02 43 70 70 50

Imp. Bardou - 53 GREZ - Tél. 02 43 70 50 49 - Ne pas jeter sur la voie publique

Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémaréine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2015.

